



**MODELE TYPE DE PRE-ETUDE SIMPLE
DE RACCORDEMENT AU RESEAU HTA
POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION**

RESUME / AVERTISSEMENT

Ce document décrit les éléments du rapport d'étude indiquant une estimation de la faisabilité du raccordement d'une installation de production suite à une demande de pré-étude simple

Historique du document : D-GR2-SU-004-2		
Nature de la modification	Indice	Date de publication
Création	A	18 décembre 2008
Modification adresse postale et capital social	B	01 septembre 2011
Modification nom	C	01 septembre 2012
Modification adresse	D	01 juillet 2013
Changement de logo	E	29 décembre 2014

Résultat de la pré-étude simple

POUR LE RACCORDEMENT DE L'INSTALLATION
DE PRODUCTION SITE DE [NOM DU CLIENT OU DENOMINATION SOCIALE]
AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITE HTA

RÉF : [.....]

CENTRALE EOLIENNE

[NOM DU SITE]

Site [type] à [LIEU DU SITE]

N°Siret : [N° SIRET]

Niort le : [DATE]

Demandeur	[NOM] [ADRESSE] [CODE POSTAL VILLE.....] Interlocuteur : [NOM] Tél : [N°s TELEPHONE]
GEREDIS Deux-Sèvres	Bgaret@geredis.fr 17 Rue des Herbillaux - CS 18840 79028 NIORT cedex Interlocuteur : Benoit GARET - Tél : 05 49 08 54 45

SOMMAIRE

1. Préambule – Avertissement	4
2. Présentation de la pré-étude simple	5
2.1 Synthèse des études	5
2.2 Solution de raccordement	6
2.2.1 Raccordement étudié	6
2.2.2 Description du raccordement de l'Installation	7
2.2.3 Evaluation indicative du coût des travaux	9
2.2.4 Evaluation indicative du délai de réalisation des travaux	9
2.2.5 Estimation des congestions sur le réseau de transport	9
Annexe 1 : Tracé prévisionnel de la solution de raccordement	10
Annexe 2 : Caractéristiques de l'Installation	10
Annexe 2 : Caractéristiques de l'Installation	11

1. Préambule – Avertissement

Conformément à la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet de GEREDIS, la prestation de pré-étude simple, définie dans le catalogue des prestations publié par GEREDIS sur le site internet www.geredis.fr, est payante. Elle n'est pas un préalable à la demande de raccordement, elle est facultative et ne constitue pas une offre de raccordement.

Ce document correspond à un rapport de pré-étude simple de raccordement de votre installation de type [type] - [NOM ET ADRESSE INSTALLATION] pour une Puissance de Raccordement de [PUISSANCE] kW au Réseau Public de Distribution (RPD) faisant suite à la "demande de pré-étude simple" du [DATE DEMANDE] et à votre accord sur le devis de pré-étude simple, reçu le [DATE RECEPTION].

Ce document présente, à partir des caractéristiques de votre installation et en fonction des projets qui bénéficient déjà, au moment de la demande, d'une réservation de capacité d'accueil conformément au périmètre figurant dans la procédure précitée, la description des travaux nécessaires au raccordement de votre installation avec une évaluation indicative du coût et des délais de réalisation. Cette étude a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur, pour les installations de production, le décret n°2008-386 du 23 avril 2008 et son arrêté d'application en date du 23 avril 2008 modifié et pour les installations de consommation, le décret n° 2003-229 du 13 mars 2003 modifié ainsi que ses arrêtés d'application.

Seules les contraintes de transit sur le réseau public de transport, de transit et de plan de tension sur le réseau public de distribution ont été étudiées. En effet, cette pré-étude simple ne prend pas en compte, en particulier, d'éventuelles contraintes qui ne peuvent être déterminées que par la connaissance précise des caractéristiques de l'installation : il s'agit notamment de l'apport de puissance de court-circuit, du papillotement, de l'impact sur la transmission du signal tarifaire ou de l'injection d'harmoniques. Ces éventuelles contraintes seront examinées sur demande d'une pré-étude approfondie, ou lors de la réalisation d'une Offre de raccordement. Les réseaux à créer ou à modifier pour assurer le raccordement de l'installation ne font l'objet d'aucune recherche approfondie de tracé.

Dans certains cas, le raccordement de l'installation est possible, mais pour que celle-ci puisse fonctionner à tout moment à sa puissance maximale, des modifications d'ouvrages dont le financement incombe aux gestionnaires de réseaux sont indispensables. La réponse fournie par GEREDIS comporte une estimation de ce délai de réalisation et pendant ce délai, les impacts-durées prévisionnels sur les effacements de l'installation.

Cette pré-étude simple ne peut pas donner lieu à l'établissement, sous 1 mois, d'une Offre de raccordement dès lors que le demandeur transmet à GEREDIS l'ensemble des documents permettant la qualification de la demande de raccordement. Dans le cas d'une demande de raccordement postérieurement à cette pré-étude simple, GEREDIS disposera de 3 mois pour réaliser une Offre de raccordement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution de la présente pré-étude simple, GEREDIS rappelle au Demandeur l'existence de sa documentation technique de référence, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La documentation technique de référence expose les dispositions réglementaires applicables et les règles techniques complémentaires que GEREDIS applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution.

Le barème de raccordement, approuvé par la CRE, présente les modalités et les prix pour la facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution concédé à GEREDIS.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de GEREDIS.

Ces documentations sont accessibles à l'adresse Internet www.geredis.fr. Les documents qu'ils contiennent sont communiqués au Demandeur à sa demande écrite, à ses frais.

Le Demandeur reconnaît avoir été informé préalablement à la conclusion de la présente pré-étude simple de l'existence de ces documents.

Tout terme commençant par une majuscule, lors de sa première occurrence, est défini dans le glossaire de la documentation technique de référence de GEREDIS.

2. Présentation de la pré-étude simple

2.1 Synthèse des études

Le tableau ci-dessous résume la solution retenue, conforme à l'opération de raccordement de référence définie au barème de GEREDIS, aboutissant à la faisabilité du raccordement ainsi que l'ensemble des critères étudiés et des dispositions techniques qui ont permis de caractériser les résultats de cette solution.

Description de la solution de raccordement	Résultats de l'étude				Solution retenue (Oui/Non)
	Contraintes réseau HTA		Contraintes poste source (Oui/Non)	Contraintes réseau HTB et poste HTB/HTA (Oui/Non)	
	Intensité (Oui/Non)	Tension (Oui/Non)			

2.2 Solution de raccordement

Le Demandeur a transmis à GEREDIS les caractéristiques techniques de son installation permettant la réalisation de cette pré-étude simple de raccordement. Ces caractéristiques figurent en annexe 2 de la présente pré-étude simple de raccordement.

L'étude de raccordement ayant conduit à cette pré-étude simple a été réalisée dans l'hypothèse d'un Poste de Livraison situé en limite entre le domaine public et le domaine privé du Demandeur.

2.2.1 Raccordement étudié

2.2.1.1 Situation initiale du Réseau

Arrivées HTB :	
Poste-source alimentant le départ :	
Transformateur HTB/HTA alimentant le départ :	
Tableau HTA alimentant le départ :	
Départ HTA initialement prévu pour le raccordement :	
Tronçon ou point de piquage sur départ	

2.2.1.2 Situation de la capacité d'accueil

Les tableaux ci-dessous présentent la situation des projets qualifiés en attente de raccordement ainsi que l'état de la capacité d'accueil du Réseau Public de Transport et de la transformation HTB/HTA au niveau du poste source étudié :

Zone	Puissance cumulée (MW) en attente de raccordement
Poste source [NOM]	[PUISSANCE] MW

Zone Poste source [NOM]	Capacité d'accueil du réseau (MW)
Réseau HTB	[PUISSANCE] MW
Transformation HTB/HTA	[PUISSANCE] MW

2.2.2 Description du raccordement de l'Installation

La solution de raccordement présente l'ensemble des dispositions permettant le raccordement de l'installation ainsi qu'une évaluation indicative de la contribution au coût du raccordement basée sur le barème publié et des délais de réalisation de ce dernier. Ces dispositions concernent :

- les travaux HTA,
- le poste source,
- la solution de raccordement HTB,
- le poste de livraison,
- et l'installation intérieure.

2.2.2.1 Travaux HTA

Le raccordement au réseau HTA **du Poste De Livraison (PDL) production « [NOM CENTRALE] »** nécessite :

- [DETAIL DES TRAVAUX]

2.2.2.2 Poste source

Le raccordement au réseau HTA **du Poste De Livraison (PDL) production « [NOM CENTRALE] »** nécessite :

- [DETAIL DES TRAVAUX]
- [DETAIL DES TRAVAUX]

2.2.2.3 Solution de raccordement HTB

La solution de raccordement HTB décrit les travaux dont le financement incombe au Demandeur et les travaux dont le financement incombe aux gestionnaires de réseaux.

2.2.2.4 Poste de Livraison

Le Poste de Livraison est fourni par le Demandeur.

Ce poste intégrera notamment :

- Une protection générale contre les surintensités et les courants de défaut à la terre conforme à la réglementation en vigueur (protection dite C13-100).
- Pour une installation de production, une protection de découplage conforme à la NFC 15-400.
- Un Dispositif de Comptage de l'énergie fourni par GEREDIS qui fera partie des biens concédés et qui sera constitué de la façon suivante :
 - Trois transformateurs de courant HTA sur la cellule disjoncteur protection générale.
 - Trois transformateurs de tension munis d'un double secondaire.
Ces réducteurs de mesure placés en HTA sont fournis par le Demandeur.
 - Pour une installation de consommation, un compteur d'énergie soutirée au niveau du Point de Livraison.
 - Pour une installation de production, un compteur d'énergie injectée et soutirée du Réseau au niveau du Point de Livraison.
- Pour une installation de production, éventuellement, un Dispositif d'Echange d'Information d'Exploitation entre le système de conduite centralisé du RPD HTA et l'Installation de Production.

Le Demandeur mettra à disposition de GEREDIS, les installations de télécommunication nécessaires à la télé-relève et au télé-paramétrage des appareils utilisés pour le comptage de l'énergie.

Pour une installation de production, le Demandeur mettra éventuellement à disposition de GEREDIS les installations de télécommunication nécessaires :

- à l'échange d'informations entre le système de conduite centralisé du RPD HTA et le dispositif d'échange d'informations d'exploitation installé dans l'installation,
- à la surveillance du filtre 175 HZ si celui-ci est de type actif.

2.2.2.5 Installation intérieure

Le raccordement étudié pour l'installation permet une injection d'une puissance de [puissance] kW à $tg\varphi$ [valeur tg] sur une bande de fonctionnement de $[x ; y]^1$ (valeurs signées résultant de l'étude avec $tg\varphi_{Max} = tg\varphi_{Min} + 0,1$).

¹ A la suite de l'étude une tangente positive correspondra à une consigne « injecter » c'est à dire à une énergie réactive capacitive fournie en période de production,

→ exemple : l'étude donne $tg\varphi$ [0 ; 0,1] → la consigne sera injecter avec $Tan\Phi_{Min} = 0$ et $Tan\Phi_{Max} = 0,1$

A la suite de l'étude une tangente négative correspondra quant à elle à une consigne « soutirer » c'est à dire à une énergie réactive selfique consommée en période de production,

→ exemple : l'étude donne $tg\varphi$ [-0,19 ; -0,09] → la consigne sera soutirer avec $Tan\Phi_{Min} = 0,09$ et $Tan\Phi_{Max} = 0,19$

2.2.3 Evaluation indicative du coût des travaux

Coût des travaux pour la solution retenue	Montant facturé
Travaux dans le Poste de Livraison du Demandeur	[PRIX] €
Travaux sur le Réseau HTA en domaine public ²	[PRIX] €
Travaux dans le Poste Source (1/2 rame)	[PRIX] €
Travaux sur le Réseau HTB (Réseau nouvellement créé pour ce Raccordement)	[PRIX] €
Prestation de première mise en service (fiche du catalogue F/P100)	[PRIX] €
Total HT	[PRIX] €
TVA (19,6%)	[PRIX] €
Total TTC	[PRIX] €

(1) Ce montant, transmis par RTE, a déjà bénéficié de la réfaction prévue par la réglementation applicable au Réseau Public de Transport.

2.2.4 Evaluation indicative du délai de réalisation des travaux

Compte tenu des délais moyens de travaux constatés sur le secteur et de la période envisageable pour leur réalisation, les travaux pourraient être réalisés sous un délai indicatif³ de [délai] mois.

2.2.5 Estimation des congestions sur le réseau de transport

[ESTIMATION]

² Les travaux sur le réseau HTA seront réalisés et facturés sous la Maitrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal d'Energies des Deux-Sèvres conformément au cahier des charges de concession

³ Le délai de réalisation des travaux sur le Réseau s'entend à compter de l'acceptation de la convention de raccordement

Annexe 1 : Tracé prévisionnel de la solution de raccordement

[PLAN]

Annexe 2 : Caractéristiques de l'Installation

**Fiches de collectes
Plan de situation et plan de masse**